

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

ISSN 0180-5398-CP 50050-Directeur de la publication : Jean Omnès

7, rue Guy Moquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

SNTRS-CGT 23ème congrès

30 novembre
1,2,3 décembre 1999

Au Parc de Loisirs
du CE RATP

à Fontenay-les-Bris
Essonne -91

LES PROJETS DE DOCUMENTS DU CONGRES

Le rapport d'activité de la Section Nationale INSERM

Ordre du jour du Congrès :

- Débat et vote sur le rapport d'Activité, le projet de document d'orientation, le projet de document revendicatif et sur le projet de Statuts du SNTRS.
- Election de la Commission Exécutive du syndicat.

Les conditions pratiques plus précises seront indiquées dans un SNTRS-Info spécial congrès

23ème CONGRES du SNTRS CGT

RAPPORT D'ACTIVITE

1997-1999

De la Section Nationale INSERM

Sommaire :

Introduction :	page 2
I- Les priorités de la Section Nationale INSERM	page 2
I-1) Ouverture sur l'interprofessionnel CGT (Chimie-Pharmacie, Santé Publique, Hôpital)	page 2
I-2) Activité des sections locales	page 3
II- L'action à l'INSERM	page 3
II-1) Les réformes	page 3
II-2) Les marchés INSERM	page 5
II-3) Les administratifs	page 5
II-4) Recrutement et carrières	page 5
II-5) L'expertise collective	page 5
III- Formation, Conditions de Travail, Action Sociale	page 5
III-1) Formation	page 5
III-2) Conditions de travail	page 6
III-3) CAES	page 6
IV- L'influence du SNTRS-CGT à l'INSERM	page 6
IV-1) Elections	pages 6-7
IV-1-1) Elections ITA	pages 7-8
IV-1-2) Elections CHERCHEURS	pages 8-9
IV-2) Presse syndicale, Journées d'Etudes, Délégations	pages 9-10
V- La vie de la Section Nationale INSERM	page 10
V-1) Effectifs	page 10
V-2) Structures de la Section INSERM (Bureau, CE, Groupes de travail)	pages 10-11

Introduction :

Lors du précédent congrès (Conférence Nationale de la section INSERM du 15 Novembre 1996), la section nationale INSERM avait, au sein des axes d'actions du syndicat, inscrit comme priorités deux champs principaux :

1- une **meilleure ouverture vers « l'extérieur »**, en direction des fédérations CGT avec lesquelles nous avons jugé nécessaire de développer des synergies, notamment la santé et la chimie (médicament). De même il nous semblait que notre action et notre réflexion devaient mieux s'articuler avec l'UGICT et la confédération,

2- une **relance de la vie des sections syndicales**, condition nécessaire au renouveau en matière de syndicalisation.

Nous examinerons ensuite les implications de la section nationale INSERM dans l'action, son influence au travers des élections mais aussi par ses contributions au syndicat national, et enfin l'état actuel de la section.

I- Les priorités de la Section Nationale INSERM

I-1) Ouverture sur l'interprofessionnel CGT (Chimie-Pharmacie, Santé Publique, Hôpital)

Celle-ci s'est révélée particulièrement importante dans le **contexte de réformes** que nous avons vécu depuis le début 1997. En effet, si les réformes auxquelles nous avons été confrontés visent des changements profonds du service public de recherche voire sa remise en cause, elles ne sont pas sans effet sur le dispositif de recherche privé et sur les relations public/privé dans ce domaine. De la même manière les réformes en matière de santé publique, dans la continuité du plan Juppé, les relations entre les retombées de la recherche et la santé des populations, les missions de recherche du système de santé, rendent plus que jamais nécessaire des **convergences avec les fédérations CGT de la Santé et de la Chimie**.

Par ordre chronologique, nous avons d'abord développé une réflexion sur **l'éthique**, avec le concours de Claire Ambroselli (ex-secrétaire du Comité Consultatif National d'Éthique) et d'André Jaéglé (président de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques, **FMTS**). Nous avons envisagé ensemble le dépôt d'un projet de recherche à la **MIRE** (Mission Recherche du Ministère du Travail et des Affaires Sociales) sur « *la formation civique aux questions d'éthique médicale dans les institutions publiques de recherche* », ce qui n'a pu être réalisé. Les retombées ont été deux colloques sur l'éthique à Montpellier dans le cadre de la Formation Permanente INSERM avec le concours actif de François Favier, membre du secrétariat de la section INSERM. Cette démarche a aussi donné lieu à un débat dans l'ensemble du syndicat (à l'ordre du jour d'une CE nationale) et donc a permis une réelle sensibilisation des adhérents SNTRS à ces questions d'éthiques dans la recherche scientifique.

Avec la Fédération **CGT Chimie** et le syndicat **CGT de Roussel-UCLAF**, après une visite au centre de recherche de Romainville, nous avons rédigé deux déclarations communes SNTRS-CGT / CGT Roussel UCLAF sur les conséquences de la création du **GIP HMR** (Hoechst-Marion-Roussel), sur la nécessité de redéfinir les collaborations industrie/recherche et sur les carences de l'état en matière de politique industrielle. Nous avons pu ainsi exprimer des **propositions** quant à de **véritables rapports de coopération entre recherche publique et entreprises** qui respectent l'autonomie et l'intégrité du service public. Tout d'abord, **pour collaborer il faut exister ! Il faut revenir au rôle « opérateur » de l'Etat**, sous différentes formes selon les secteurs. La section INSERM du SNTRS a notamment proposé une « **Fondation pour les médicaments orphelins** » c'est à dire pour ceux abandonnés car jugés non rentables.

Notre intervention a permis de réactiver le **pôle Recherche et Technologie** (UGICT) de la confédération, de participer au **groupe confédéral sur le médicament**, et de relancer le travail de réflexion avec l'UGICT. Nous avons pu avoir des rencontres avec d'autres syndicats de la recherche, mais aussi avec ceux de l'industrie (HMR, Rhône-Poulenc) et du CEA. Ceci a conduit à des **interventions de l'UGICT** sur les **associations caritatives lors du Téléthon** (1997) et sur le **rapport Guillaume (Forum sur l'innovation, 1998)**. Le pôle Recherche et Technologie est intervenu sur la **loi sur l'innovation**, et nous avons pu participer à la délégation de la CGT lors d'une entrevue avec les parlementaires **Cohen et Le Déault**, dans la préparation du « débat national » (Juin 1999).

En tant que **section INSERM**, si nous ne pouvons pas tout passer à notre actif, nous avons souvent servi de « **rampe de lancement** » à toute une réflexion débouchant sur des expressions tant au niveau des organes de la CGT que de notre syndicat. Il serait souhaitable que cela se poursuive dans l'avenir.

Concernant la **Fédération CGT de la Santé**, nous n'avons eu qu'une rencontre qui s'est traduite par des propositions d'actions à la CE de l'UGICT. C'est un début, mais cela reste insuffisant compte tenu des enjeux.

Nous avons également rencontré la **CGT de l'INRS** (Institut National de Recherche et de Sécurité) en présence du secteur prévention/médecine du travail de la CGT sur le problème de la finalité des recherches faites dans le domaine de la Santé au travail, démarche faisant suite à la demande de l'INRS d'une **expertise collective INSERM sur « risque génétique et travail »**, première étape vers une sélection génétique des travailleurs (l'INRS est financé sur les crédits prévention de la CNAM et géré essentiellement par le patronat !).

I-2) Activité des sections locales

Nous avons identifié ce point comme un des éléments essentiels de notre activité car c'est la base de notre influence et de notre efficacité. Il faut le dire tout net : **nous n'avons pas réussi**. Le nombre de sections locales actives va plutôt en décroissant et nous sommes confrontés à de **véritables déserts syndicaux**. Il faut dire que la situation est particulièrement difficile. **Plus ou moins 50% de nos effectifs sont isolés** d'où le fait que la CE INSERM fonctionne un peu comme une « super section » ! Nous avons environ 150 syndiqués ITA et chercheurs pour plus de 250 unités INSERM dispersées sur un grand nombre de sites à travers toute la France. Ajoutons à cela **que près de la moitié de nos syndiqués ont un ou plusieurs mandats électifs**.

Nous devons apporter une **aide aux sections** en allant régulièrement à leur rencontre, cela n'a pas pu se faire, mais cela doit rester une priorité avec d'autres actions de soutien, de syndicalisation ou de « **présyndicalisation** ». Parmi ces actions, il faut probablement s'appuyer sur **notre presse** que nous avons maintenu à une très bonne fréquence (**environ 10 SNTRS-INFO INSERM par an**) et en recherchant des **correspondants** là où nous ne sommes pas présents (ces « correspondants d'unités », non syndiqués, pourraient, à leur demande, recevoir une information « minimale », différente de celle du SNTRS INFOS INSERM réservée à l'adhérent, par le courrier électronique éventuellement). Cela peut se faire avec l'aide de **nos élus dans les CSS** lors des visites d'unités et aussi par des **actions volontaristes** décidées par la CE de la section INSERM (visites sur place avec l'aide éventuelle des sections CNRS pour les sites mixtes INSERM-CNRS). Il est essentiel qu'il y ait un débat sur ces points lors de ce congrès.

II- L'action à l'INSERM

II-1) Les réformes

Signe des temps, les actions ont beaucoup plus tourné **autour des réformes** que des revendications traditionnelles : le pouvoir d'achat pourtant bien rogné ces dernières années, les carrières quasi inexistantes, les recrutements surtout d'ITA ne correspondant plus aux besoins les plus élémentaires des unités dans une compétition de plus en plus agressive, les besoins de l'action sociale en dessous du minimum de pauvreté dans un contexte social profondément et durablement dégradé, ...

Les actions à l'initiative et celles où la section INSERM a pris part ont été centrées sur les réformes qui conditionnent bien des choses, mais nous sommes intervenus sur deux domaines qui nous paraissent importants, à partir desquels on peut tirer fil à fil un grand nombre de revendications : **la précarité et le mépris des ITA**.

Sur ces deux thèmes, la réflexion de la section INSERM a sous-tendu celle de l'ensemble du syndicat, elle a conduit à des tracts dont celui sur le « **mépris des ITA** » qui a fait mouche.

Sur la **précarité**, dans la suite de la précédente direction de la section INSERM qui avait déjà contribué à affiner nos revendications (revendication de fond de **titularisation de tous les précaires** mais aussi approche graduelle de **l'amélioration des statuts**), nous avons accentué notre pression pour l'amélioration du **statut des doctorants et des post-doctorants**. Ce travail s'est fait à l'époque en collaboration avec les chercheurs de l'ex-USCA. Ce problème est particulièrement aigu à l'INSERM du fait de l'influence des **associations caritatives** qui exercent, avec les contrats industriels, un pilotage par l'aval démesuré. La plupart des associations « dites caritatives » sont à l'origine de la précarité du statut social de beaucoup de doctorants et de post-doctorants (système des **libéralités**) qui participent selon des estimations officielles à au moins un quart de la production scientifique des laboratoires de recherche. Nous avons donc revendiqué que les **doctorants** soient considérés comme des **salariés à part entière** avec un système de **financement mutualisé** contrôlé par le secteur public.

Fin 1996, sous le gouvernement précédent, est présenté la **contractualisation de la recherche à l'INSERM**, sous forme de **contrat d'objectifs**. La communauté scientifique y est hostile. Notre analyse est qu'elle va à l'encontre de la mission de service public de recherche. Lors de la réunion des directeurs d'unité en janvier 1997, organisée par le nouveau DG de l'INSERM (Griscelli), une manifestation intersyndicale a eu lieu avec succès où le SNTRS était bien en vue. En Juin 1997, après les élections législatives, le contrat d'objectif est gelé.

Durant les vacances 1997, la nouvelle équipe ministérielle organise des **tables rondes sur l'emploi scientifique** et la précarité, sur les doctorants. Nous y participons de manière active en accord avec le bureau national du syndicat. Nous y faisons passer nos idées, mais il faut tout reprendre à zéro, alors que nous étions tout près d'aboutir sur le statut doctorant/postdoctorant avec l'ancien ministère. Ce fut un marché de dupe.

La réforme du **décret organique de l'INSERM tombe fin 1997**, elle remet en cause l'unicité de l'organisation de l'INSERM, avec un découpage aberrant en départements et un équilibre modifié entre le conseil d'administration et le conseil scientifique. L'évaluation est **profondément modifiée**. Le ministère cherche à prendre le contrôle de l'organisme et de sa politique scientifique dans ses moindres détails à partir d'un conseil d'administration où la communauté scientifique n'a qu'une représentation ultra-minoritaire.

A la section INSERM du SNTRS-CGT, nous faisons le constat que les structures en place ont été productives, mais ont conduit à **des dérives**, notamment sous **l'influence des financements caritatifs**. Il faut corriger cela et **rééquilibrer l'organisme par rapport à la Recherche en Santé Publique, au développement des recherches en Sciences Humaines et Sociales, à la reconstitution d'un potentiel de recherche technologique**. Pour nous, il est nécessaire de trouver des mécanismes de **prise en compte de la demande sociale**, celle-ci étant définie comme la **conjonction des orientations gouvernementales dégagées à partir du débat parlementaire et des besoins réels mais non**

exprimés provenant de l'ensemble de la Société. Nous avons lancé ce **débat sur le thème « recherche et demande sociale »**. Ainsi, la section INSERM a proposé de développer l'approche transversale, en complément des CSS, par le renforcement des **InterCommissions** lesquelles, avec leur ouverture sur le monde socio-économique, permettent de mieux prendre en compte la dimension de « Santé Publique ». Cela est manifeste dans des domaines comme les comportements en matière de consommation, le handicap, le vieillissement, les risques liés aux thérapies innovantes, ...

Le 29 janvier 1998, lors du Conseil d'Administration de l'INSERM en présence de Jean Rey, conseiller d'Allègre, nouvelle manifestation intersyndicale : « haie d'honneur » au conseiller du ministre. C'est le SNTRS qui est le plus présent à cette manifestation. Retrait de la notion de département, annonce d'une nouvelle mouture du décret. Rencontre SNTRS INSERM- Jean Rey le 5 février 1998. Le 5 mars 1998, nouvelle réunion des directeurs d'unité de l'INSERM, nouvelle manifestation intersyndicale pour dénoncer les projets de décrets qui vont plus loin que le projet de contractualisation de l'année précédente.

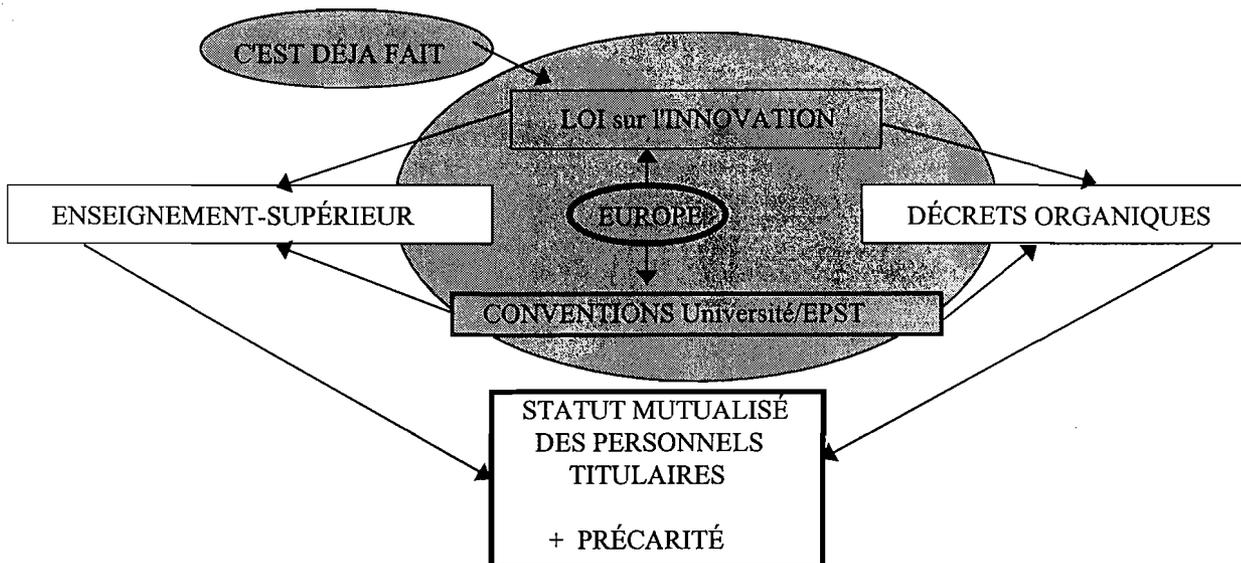
En avril 1998, une **nouvelle version du décret** est présentée sans changements fondamentaux. Le 22 Avril 1998, la nouvelle version est présentée au CTPC de l'INSERM : boycott de la réunion par les syndicats. Un nouveau CTPC est convoqué le 5 mai 1998, les syndicats, qui ne peuvent plus empêcher le CTPC de fonctionner, préparent des amendements pour un texte difficilement amendable. Des amendements sont votés, mais les syndicats votent néanmoins contre le texte global. Le 20 mai 1998, le texte amendé est soumis au CA qui l'adopte sans les voix du SNTRS, du SNCS et du SGEN.

Le décret est mis aux oubliettes dès la rentrée 1998, ce qui prouve que le gouvernement, au travers des CIRST (Comité Interministériel pour la Recherche Scientifique et Technique), prépare des réformes bien plus importantes qui vont bouleverser l'ensemble du dispositif de recherche publique. On en vient à la conception Fillon aggravée de la recherche faisant de l'université le pivot du dispositif.

En **Novembre 1998**, Claude Griscelli signe sans la moindre concertation **une convention cadre INSERM-Université-Ministère**. Une motion contre cet accord est votée à l'unanimité du Conseil Scientifique de l'INSERM.

Le 5 novembre 1998, le SNTRS CGT INSERM participe à la grande manifestation intersyndicale, inter-EPST et Université en direction de Grenelle pour exiger un **débat national sur la recherche**. Le 3 décembre 1998 nous participons également à la grande manifestation en direction du premier ministre avec une lettre pétition demandant le débat national. Le 21 janvier 1999, nouvelle réunion des directeurs d'unité de l'INSERM, nouvelle manifestation intersyndicale pour dénoncer **le démantèlement de l'institut par l'actuel Directeur Général** à travers l'accord cadre Université-INSERM et les dysfonctionnements de l'administration centrale.

La loi sur l'innovation est en préparation, sans attendre, l'INSERM présente son projet de création d'une filiale **INSERM-TRANSFERT** qui tend à transformer l'INSERM en opérateur financier pour la création d'entreprises. Ce projet est présenté au CTPC le 27 mai 1999. Le SNTRS-CGT fait une déclaration contre cette opération et est le seul syndicat à voter contre. Au CA suivant du 10 juin 1999, le projet est adopté sans les voix du SNTRS, ni du SNCS.



Jusqu'en Novembre 1998, le gouvernement a « amusé » les syndicats avec des soi-disant concertations. Il n'y a jamais eu, malgré la pression très importante des syndicats et de l'ensemble de la communauté scientifique, que des reculs minimes et stratégiques. Le « coup » est préparé de loin, il semble s'articuler de la manière décrite dans le schéma ci-dessus (qui montre également les étapes à venir et donc là où le syndicat doit préparer sa riposte), en utilisant des « verrous » que l'on tire les uns après les autres (Directives européennes, Loi sur l'innovation ...).

Les actions en marge des réformes ont été nombreuses :

II-2) Les marchés INSERM

Nous nous sommes opposés rapidement aux nouvelles procédures de marché public (à partir de janvier 1999) qui, sous prétexte de se conformer aux règles édictées par Bercy, mettaient les unités en grandes difficultés par rapport à leur fonctionnement. La Direction de l'INSERM a fait en cela preuve de zèle passant au second plan la défense de ses scientifiques. Plus grave, face à une période de transition invivable (de janvier à mai 1999), le DG de l'INSERM a tenté d'engager la responsabilité de ses ADR dans le non respect des règlements administratifs. La conjonction de tout ceci a provoqué une manifestation intersyndicale lors du CA du 11 mai 1999 où la section INSERM a pris toute sa place. La Direction de l'INSERM a été contrainte à prendre ses responsabilités (CA du 8 avril 1999), mais le problème n'est en rien réglé. Les marchés ne sont qu'un exemple des **dysfonctionnements importants de l'administration de l'INSERM** et ceci dans de nombreux secteurs. A la Direction Générale, nous avons assisté à un « sauve qui peut » généralisé aggravé par l'embauche massive de contractuels, entraînant pertes de mémoire et de compétences. Nous sommes intervenus de manière percutante dans l'affaire du **logo INSERM**. Tout se passe comme si la Direction voulait couler le navire.

II-3) Les administratifs

Nous sommes intervenus sur les problèmes de la **déconcentration de l'administration** et sur le **détachement des administratifs dans les corps d'IT** (AG très réussie au siège de l'INSERM), contre les **risques de privatisation** du DISC (Département de l'Information). Nous avons obtenu la revalorisation des primes des SAR.

II-4) Recrutement et carrières

Nous sommes intervenus de nombreuses fois pour le **recensement des précaires**, pour le déblocage des carrières par **des reclassements, contre les licenciements abusifs en fin de stage**. Nous avons mis en évidence que des anomalies dans la gestion des personnels étaient récurrentes dans certaines unités ou services. Nous sommes également intervenus sur les **concours internes ITA** et en particulier sur les **appréciations des Jurys**. Nos **élus dans les CAP** ont joué en cela un grand rôle et nous avons eu plusieurs rencontres avec le secrétaire général sur ces sujets.

II-5) L'expertise collective

Nous avons pris progressivement conscience de l'intérêt de l'expertise collective, nous avons été amené à nous exprimer lors de la **fermeture de facto d'un des deux services communs** (SC15, Créteil) par le DG de l'INSERM, contre la perte de potentiel dans ce domaine. Nous sommes intervenus également contre l'utilisation de l'expertise collective à des fins non éthiques, comme cela a été le cas dans l'acceptation d'une "pré-expertise" par le DG de l'INSERM pour le compte de l'INRS, donc en partie pour le patronat, sur la relation entre « risque génétique et travail ».

III- Formation, Conditions de Travail, Action Sociale

III-1) Formation

La **Commission Nationale de Formation Permanente (CNFP)** est une instance nationale consultative dont les principales missions sont, dans le respect de l'accord cadre de février 1996, l'identification des besoins de formation, la coordination et l'évaluation des actions de la formation permanente.

Le SNTRS CGT a assumé la Présidence de la CNFP durant la mandature 1996-1999.

La CNFP a du faire face à de **nombreux problèmes de fonctionnement** : multiplicité des instances de formation à l'INSERM, manque de transparence et nombreuses difficultés entre l'administration et la CNFP, indifférence des chercheurs relayée par l'administration qui n'a jamais inscrit de manière forte la formation permanente à l'ordre du jour des CSS et du CS. L'accord cadre de février 1996 a été peu respecté dans son ensemble : au plan financier le budget qui devait atteindre 3,8% de la masse salariale est en retard d'environ 1% ; la fiche individuelle de formation n'est toujours pas en place (pour mémoire, elle devait l'être au plus tard le 31-12-1996), ...

En dépit de ces difficultés, la **CNFP a obtenu quelques réalisations** : conceptualisation et finalisation d'une formation à l'Éthique (automne 1999), défense du budget de la formation, progrès dans la prise de conscience que la formation ne doit pas être uniquement technologique mais également un élargissement du savoir individuel, éviter que le budget formation ne serve qu'aux formations de laboratoires à laboratoires.

Il faut noter qu'à ce jour (octobre 1999) la **Commission Nationale de Formation Permanente n'a pas encore été reconduite** alors qu'il y a eu renouvellement des CSS.

Malgré tout, l'ensemble de la section INSERM du SNTRS doit s'interroger, avec le recul, sur le **choix d'assumer la présidence de la CNFP : cela a-t-il été judicieux ?** Cela mérite débat.

III-2) Conditions de travail

La montée de la **précarité** se traduit entre autre par une **remise en cause important des conditions de travail** aussi bien pour les précaires eux-mêmes que pour les autres titulaires, chercheurs ou ITA. Le simple respect des règles d'Hygiène et de Sécurité n'est plus assuré tant peut être forte la pression économique lors de contrats industriels importants ou le poids d'une compétition scientifique exacerbée. On cultive de plus en plus la **règle du secret** (clauses de confidentialité) ainsi que la **culpabilisation des individus** (ainsi tu es un incapable si tu n'obtiens pas tel ou tel résultat). Devant une telle évolution, **toutes les garanties statutaires volent en éclats** : horaires de travail décalés la nuit ou le week-end, autoritarisme accru des directeurs de laboratoire pouvant aller jusqu'à une véritable situation de maltraitance psychologique des personnels comme l'illustre **l'affaire de l'unité INSERM 391 dirigée par Bihain à Rennes** (affaire exemplaire et délicate à propos de laquelle le SNTRS est en première ligne). Ajoutons à cette situation l'austérité des moyens des unités en particulier pour se mettre en conformité dans le domaine de l'H&S et l'absurdité de la politique des marchés de la Direction Générale de l'INSERM qui rendent très difficile la réalisation des expériences scientifiques avec le maximum de garanties de sécurité, aussi bien pour les personnels que pour la société.

Il est donc nécessaire que le SNTRS CGT continue de s'investir dans **l'action pour défendre nos conditions de travail**, pour obtenir les **moyens nécessaires pour l'application des Bonnes Pratiques de Laboratoires (BPL)** et pour une **réelle prise en compte de l'Éthique**. Pour la section nationale INSERM, le développement explosif de la recherche biologique, et notamment de la génétique, pose des problèmes aigus de frontière entre recherche et thérapeutique qui peuvent entraîner, faute d'aborder les questions d'éthique avec rigueur et précision, des moratoires et une paralysie de la recherche et des applications thérapeutiques. D'autre part, le transfert nécessaire des découvertes vers leurs valorisations industrielles imposent également le respect des règles de BPL. Il ne faut pas se tromper de débat : **ce ne sont pas les exigences des règles d'éthique et le respect des BPL qu'il faut dénoncer mais bien l'austérité des moyens et surtout le manque criant de recrutement d'ITA statutaires et formés dans nos laboratoires pour pouvoir appliquer correctement les BPL !**

C'est ainsi que la section INSERM, par son groupe de réflexion sur l'éthique, ses élus aux CSS et dans les InterCommissions, ses représentants au CCHS, a développé ses réflexions et des actions sur toutes ces questions. En particulier, elle a contribué à dénoncer les tentatives pour « enterrer » **l'affaire Bihain**, notamment sur les faits graves de non respect des règles d'H&S et de maltraitance des personnels de cette unité : « contre-contre » rapport rédigé par le SNTRS et soumis au CCHS INSERM du 7 octobre 1999 avec demande d'une véritable commission d'enquête du CCHS (avis du CCHS : 7 POUR soit tous les représentants syndicaux, 3 CONTRE, 1 ABS), à suivre ...

III-3) CAES

Lors du renouvellement du CNAS en juin 1996, **les quatre élus CGT (3 SNTRS et 1 USCA) ont pris la décision de ne pas participer au bureau** dans la mesure où la majorité des élus SGEN-CFDT et SNCS ne leur offraient qu'un strapontin. Tout au long du mandat, les élus CGT ont fait preuve d'une attitude critique et constructive :

- ils ont fait obstacle à la réalisation de projets dispendieux de la commission Relations Internationales dans les territoires d'outre-mer de Wallis et Futuna,
- ils se sont toujours **refusés à cautionner la gestion de l'austérité** : ainsi, lors de la réunion du CNAS en janvier 1998, **ils ont voté contre le budget présenté par le bureau**. Ce budget s'est soldé en particulier par une diminution de près de 20% du budget des CLAS et l'annulation des projets du secteur Enfance pour les vacances de la Toussaint. Dès lors **les élus CGT ont organisé la mobilisation**, et amené les élus du CNAS à adopter, à l'unanimité, une motion adressée au DG de l'INSERM pour que la dotation allouée en 1998 soit réévaluée et que le calcul de la dotation fasse l'objet d'une négociation afin que le soutien de l'INSERM pour l'action sociale du CAES atteigne 1% de la masse salariale. Cette motion a été adoptée par l'assemblée générale de juin 1998, à l'initiative des élus CGT, et a fait l'objet d'une **pétition** qui a recueilli près de **1500 signatures d'agents INSERM**.

Le **renouvellement du CNAS en 1999** (voir élections plus loin) nous a permis d'accroître le poids du SNTRS CGT au CNAS : nous avons obtenu **un élu de plus (soit 5 élus sur 17 membres)** et ainsi nous **participons au nouveau bureau du CNAS** à un niveau élevé de responsabilités : vice-présidence, trésorerie, commissions Voyages et Solidarité. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'une **présence plus forte de la CGT, cela a changé l'ambiance** tant au bureau du CNAS qu'avec les personnels du CAES. **Mais mieux gérer ne veut pas dire se taire sur un budget notoirement insuffisant !** Les élus CGT ont été à l'initiative d'une **demande du budget 2000 du CAES** à la Direction Générale en **augmentation sensible soit correspondant à 0,82% de la masse salariale** (au lieu des 0,58% actuels). Une campagne offensive d'action du CNAS avec tous les personnels de l'INSERM doit être organisée pour que **gagner cette subvention** et pour que celle-ci soit calculée en **incluant les bourses et les salaires de tous les « hors-statuts »**.

IV- L'influence du SNTRS-CGT à l'INSERM

IV-1) Elections

Durant les 2 années 1998-1999, **toutes les instances représentatives de l'INSERM auront été renouvelées** : Commissions Paritaires Administratives (CAP) et Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) en 1998, Conseil Scientifique (CS), Conseil d'Administration (CA), Conseils Scientifiques Consultatifs Régionaux INSERM (CSCRI), Commission d'Administration de la Recherche (CAR), Comité National d'Action Sociale (CNAS du CAES) en 1999,

avec également le renouvellement du Comité Technique Paritaire Central (CTPC) et du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité (CCHS).

Ainsi il est possible de ce faire une idée précise de notre influence électorale à l'INSERM. Pour cela, il faut noter une caractéristique propre à l'INSERM : **la quasi-totalité des élections se font avec des collèges différents ITA et Chercheurs** (sauf depuis 1999 pour le CNAS du CAES où pour la première fois il y a eu un collège unique). Cela implique de **distinguer nos résultats entre ITA et Chercheurs**. De plus, certaines élections dépendent du **nombre de listes présentées**, soit par catégories de personnel (CAP), soit par disciplines (CSS), soit par région (CSCRI) : pour ces élections, il faut donc tenir compte de ce facteur pour les comparaisons entre les différentes années. Ainsi, notre score peut être plus ou moins important selon que nous (ou le SGEN) avons été capable ou pas de présenter des listes partout.

IV-1-1) Elections ITA :

Le bilan global est un **net progrès de notre influence chez les ITA** et ce **quelque soit le type d'élections** (CAP98 : +6,5% ; CS98 : +5,1% ; CA99 : +7,4%), ce qui est nouveau : traditionnellement notre meilleur score était pour les CAP et celui-ci allait déclinant progressivement pour les CSS, le CS et CA. **Le SNTRS CGT devient le premier syndicat ITA pour les CAP98** (du à une certaine faiblesse du SGEN) **et pour le CA99** (même situation pour tous). Le niveau moyen de notre score **chez les ITA se situe entre 33 et 37% des voix exprimées**.

CAP ITA		SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC	
1991	(11 CAP)	30,2	(8 listes)	34,4	(6 listes)	22,3	(7 listes)	13,1	(7 listes)
1995	(9 CAP)	26,75	(6 listes)	40,68	(8 listes)	22,23	(8 listes)	10,34	(6 listes)
1998	(9 CAP)	33,25	(8 listes)	28,39	(7 listes)	25,86	(8 listes)	12,50	(6 listes)

Notre représentativité générale étant dépendante des élections aux CAP, notre bon score de 1998 a eu comme résultat **une augmentation significative du nombre d'heures de décharges syndicales**, équivalente à un temps complet de plus. Ainsi, la CE INSERM a pu proposer à Madeleine Bourguine-Henzel, avec son accord, de prendre à partir d'octobre 1999 une décharge temps plein pour assurer la liaison entre le bureau INSERM et le secrétariat administratif du SNTRS. Autre conséquence de nos résultats aux CAP, **l'attribution d'un siège de plus ITA au CCHS INSERM** (passant ainsi à 2 représentants titulaires SNTRS CGT).

CSS ITA		SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC		Indépendants	
1990	(10 CSS)	31,44	(8 listes)	35,18	(8 listes)	19,28	(7 listes)	9,48	(2 listes)	4,62	(1 liste)
1994	(11 CSS)	49,16	(10 listes)	22,2	(4 listes)	28,64	(4 listes)	0	(0 liste)	0	(0 liste)
1998	(8 CSS)	36,34	(8 listes)	44,85	(7 listes)	18,81	(8 listes)	0	(0 liste)	0	(0 liste)

Pour les CSS, notre score 1998 (36,3%, 8 listes sur 8 CSS) se situe dans un contexte où le SGEN a présenté 7 listes (avec 44,9%), alors qu'en 1994, **notre score de 49,2%** (avec 10 listes pour 11 CSS) **s'expliquait par l'absence de SGEN dans 7 CSS sur 11** (avec 22,2%). Notre résultat de 1998 est donc à **comparer avec celui de 1990** où le SGEN et nous présentions le même nombre de listes (8 pour 10 CSS) avec 35,2% pour le SGEN et 31,4% pour le SNTRS : il correspond donc à **une progression de notre influence d'environ 5,1%**. A noter également que nous sommes présents dans toutes les CSS.

CS ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC	Indépendants
1991	22,24	36,24	16,58	11,06	13,88
1995	27,97	39,44	24,58	8,02	0
1999	33,07	43,37	15,2	8,37	0

On peut noter que pour les **élections aux instances scientifiques** (CSS et CS), notre score, bien qu'en progrès, reste malgré tout **en deçà de celui du SGEN**, qui garde donc une image « plus scientifique » : cela est du aussi au fait que dans ce type d'élections, différents facteurs autre que l'accord avec un syndicat donné peuvent intervenir : défense de « son » unité, voire de « sa » discipline, vote plus « local », ...

CA ITA	SNTRS	SGEN	SNIRS	CFTC
1993	26,3	44,72	18,27	10,71
1996	29,39	41,7	20,51	8,41
1999	36,79	36,66	17,95	8,6

Par contre, concernant les élections où la **perception de défense personnelle est plus forte** (CAP) ou bien celle de l'**Institut** (CA) nous sommes en mesure de rivaliser et même de **dépasser le score du SGEN pour la première fois** depuis bien des années ! Ainsi, on peut dire qu'une grande partie de nos collègues ITA nous perçoivent comme un

syndicat utile pour leur défense individuelle et pour assurer une nécessaire protestation générale face à une Direction Générale très déconsidérée. Peut être que la perception de notre rôle de force de proposition aussi bien pour l'emploi, les carrières, les statuts que pour une autre politique scientifique de l'Institut doit encore faire son chemin.

CSCRI ITA		SNTRS		SGEN		SNIRS		CFTC		Indépendants	
1999	(15 CSCRI)	53,76	(13 listes)	29,94	(6 listes)	5,71	(2 listes)	1,81	(1 liste)	8,77	(3 listes)

Du fait de la réorganisation récente des Administrations Régionales Déléguées (ADR), le renouvellement des CSCRI a eu beaucoup de retard, mais le mode électoral est resté inchangé malgré les volontés du nouveau DG : ils restent des instances constituées entièrement d'élus des personnels. La section INSERM a fait un gros effort pour être présent chez les ITA dans le plus de régions possibles, avec par endroit, l'apport de candidatures de non-syndiqués. Le fait que l'on ait pu être présent dans 13 CSCRI sur 15 est donc un déjà un succès. Nous avons obtenu ainsi 53,7% des voix et 33 élus qui sont autant de points d'appuis pour les sections du syndicat, en particulier dans le contexte actuel du développement des Conventions particulières Université-INSERM et des projets de « génopoles régionaux » dans lesquels sont impliqués les CSCRI.

CAR 1999

Pour les élections à la Commission d'Administration de la Recherche (CAR), il a y 2 sièges au titre du collège A1 (DR), 1 siège au titre du collège B1 (CR) et 2 sièges au titre du collège C (ITA) parmi les personnels exerçant des fonctions administratives. Pour ce qui concerne le SNTRS-CGT, Josette BIELAKOFF s'est portée candidate pour le collège C (ITA), de même, qu'Anne-Marie MARTY pour le SGEN-CFDT. Il s'agit d'un scrutin PLURINOMINAL et non par liste ! D'où, l'ensemble des personnels administratifs ITA n'a reçu qu'un SEUL bulletin de vote avec les 2 noms des 2 candidates et avec l'impossibilité de rayer un nom sous peine de vote nul (car il y a 2 postes à pourvoir) ! Il y a eu 40% de votants et 81 nuls. Cela traduit bien le trouble de nombre des électeurs devant cette situation pour le moins ubuesque !! Bien évidemment, les 2 candidates sont élues.

CAES 1999

Tout d'abord, il faut rappeler que le mode électoral a changé cette année : un seul collège ITA-Chercheurs où tout le monde vote pour une liste de 17 candidats. A la différence des élections précédentes, où il y avait 2 collèges (ITA avec 10 sièges et Chercheurs avec 7 sièges) et où chacun pouvait voter « deux fois » : pour les ITA ET pour les Chercheurs !

Cela rend donc difficile toute comparaison entre 96 et 99 !

CAES ITA+CHERCHEURS		SNTRS (+USCA:96)		SGEN		SNIRS		SNCS	
1996	(ITA seul)	29,49	(3 élus)	50,02	(5 élus)	20,48	(2 élus)		
1996	(2 collèges)	23,52	(4 élus)	45,05	(8 élus)	18,8	(3 élus)	12,63	(2 élus)
1999	(1 collège)	26,07	(5 élus)	39,95	(7 élus)	14,45	(2 élus)	19,53	(3 élus)

Le SNTRS-CGT obtient 26,1% des voix et 5 élus soit un siège de plus que le total des élus CGT de 1996 (3 SNTRS et 1 USCA) ! En pourcentage de « voix », on gagne 2,6% sur le total SNTRS-CGT plus USCA même si la « somme » ITA-Chercheur de 1996 est à prendre avec précaution vu le mode électoral de l'époque.

Là encore notre net progrès et la baisse sensible du SGEN peut être interprété par le fait que de nombreux personnels, chercheurs et ITA, aient perçu l'action des élus CGT pour l'augmentation de la subvention de l'INSERM au CAES, pour une gestion plus sociale des subventions, et pour une meilleure utilisation des réserves comme étant plus efficace.

IV-1-2) Elections CHERCHEURS :

A l'INSERM, les élections aux CAP marquaient officiellement la fin de l'existence de l'USCA et donc une seule liste SNTRS CGT a été présentée comprenant des chercheurs issus des deux organisations. Nous n'avons pu nous présenter que dans le corps des CR. Nous obtenons 9% soit 1,1% de moins que l'USCA en 1995 (pas de liste SNTRS). Ce léger tassement en pourcentage est peu significatif car il correspond en fait à une différence de 7 voix. Néanmoins, ce score doit être amélioré afin d'obtenir un élu dans les futures élections aux CAP.

CAP Chercheurs		SNTRS		USCA		SGEN		SNIRS		SNCS	
1995	(CR+DR)	0		5,89	(1 liste)	21,73	(2 listes)	21,36	(2 listes)	51,01	(2 listes)
1998	(CR+DR)	5,17	(1 liste)	0		22,57	(2 listes)	21,76	(2 listes)	50,50	(2 listes)
1995	CAP 2 (CR)	0		10,09		20,35		20,19		49,37	
1998	CAP 2 (CR)	9,03		0		22,98		21,55		46,43	

Pour les CSS, nous nous sommes présentés dans 2 CSS (sur 8) dans le collège B1 (CR) et dans une seule CSS pour le collège A1 (DR). Disons le nettement, avec le recul, le fait d'avoir présenté cette liste en DR (constituée de

candidatures appartenant à différentes CSS) a sans doute été **une erreur** : en effet, elle n'a recueilli que 2 voix, c'est à dire celles de nos deux candidats membres de la CSS concernée ! De plus cet échec ne nous a pas permis de présenter une liste en DR au Conseil Scientifique, alors que l'on avait le potentiel pour le faire. Que cela nous serve de leçon pour l'avenir !

CSS A1 (DR)		SNTRS		SGEN		SNIRS		SNCS		Indépendants	
1998	(8 CSS)	0,26	(1 liste)	20,26	(7 listes)	5,26	(3 listes)	51,54	(8 listes)	22,69	(6 listes)
1998	CSS2	1,38		22,07		0		41,38		35,17	
CSS B1 (CR)		SNTRS		SGEN		SNIRS		SNCS		Indépendants	
1998	(8 CSS)	3,1	(2 listes)	27,99	(6 listes)	8,63	(3 listes)	49,67	(8 listes)	10,62	(3 listes)
1998	CSS1	14,04		29,82		15,79		40,35		0	
1998	CSS5	12,9		36,56		0		50,54		0	

Concernant les 2 CSS où nous étions présents en B1 (CR), nous obtenons respectivement 14% à la CSS1 (pas d'élu) et 12,9% à la CSS5 (1 élu), ce qui est un bon résultat (il n'y avait pas de liste CGT en 1995, ni SNTRS, ni USCA).

CS B1(CR)	SNTRS	USCA	SGEN	SNIRS	SNCS	Indépendants
1991	0	5,08	30,83	20	44,09	0
1995	3,16	8,31	26,58	19,09	42,86	0
1999	7,04	0	26,58	13,47	42,6	10,32

Pour le Conseil Scientifique, nous nous sommes présentés en CR avec un score de 7% soit une perte de 4,4% sur le total SNTRS (3,2%) plus USCA (8,3%) en 1995 (correspondant à 40 voix de moins) : bien qu'il y ait eu une liste indépendante de plus cette année par rapport à 1995, on ne peut pas être satisfait par ce résultat.

CA Chercheurs	SNTRS	USCA	SGEN	SNIRS	SNCS	SNPREES-FO
1993	0	6,58	28,41	18,71	41,45	4,85
1996	2,14	6,52	25,79	16,41	49,13	0
1999	7,16	0	27,67	16,41	48,76	0

Pour le Conseil d'Administration, le collège chercheur comprend à la fois les CR et les DR. Nous obtenons 7,2% soit une perte de 1,4% sur le total SNTRS (2,1%) plus USCA (6,5%) en 1996 (correspondant à 10 voix de moins). Notre score de 1999 est légèrement supérieur (+0,6%) à celui de l'USCA de 1993 (pas de liste SNTRS).

Pour les CSCRI, nous n'avons pu présenter une liste Chercheur que sur Paris XI regroupant Villejuif, Orsay, Bicêtre, c'est à dire là où est concentré le plus gros de nos effectifs de syndiqués chercheurs ! Face à une liste SNCS, nous obtenons 24,8% et 1 élu.

CSCRI Chercheurs	SNTRS	SGEN	SNIRS	SNCS	Indépendants						
1999	(15 CSCRI)	2,72	(1 liste)	23,25	(5 listes)	0,74	(1 liste)	63,4	(12 listes)	9,89	(5 listes)
1999	Paris XI	24,81						75,19			

Au total, si nos résultats électoraux chez les chercheurs sont un peu en dessous de nos espoirs après l'intégration des adhérents USCA au SNTRS, on peut estimer autour de 7% notre influence nationale chez l'ensemble des chercheurs INSERM (CR et DR), voir autour de 12-13% chez les CR dans certaines CSS où nous sommes plus présents. Sans nous satisfaire, ces résultats nous semblent malgré tout encourageants si on tient compte que l'unification des forces CGT chez les chercheurs est encore très récente.

IV-2) Presse syndicale, Journées d'Etudes, Délégations :

La Section Nationale INSERM : une force de propositions

L'apport de la section INSERM au contenu de la presse nationale du SNTRS (BRS, SNTRS INFOS) était jusqu'en 1997 relativement limité aux résultats électoraux. Durant ces 3 dernières années, aussi bien dans l'action contre les projets de réformes à l'INSERM que dans le débat sur des questions plus générales (demande sociale, santé publique, éthique), la contribution de la section INSERM fut importante et a largement pesé sur les choix d'orientation du syndicat. Cela s'est également traduit par la participation de membres de la section INSERM aux groupes de travail nationaux du SNTRS (politique scientifique, évaluation et carrière, mutualisation, H&S ...). Ceci est aussi illustré par le fait que deux des 4 rapports d'introduction aux Journées d'Etudes (Décembre 1998) du SNTRS CGT ont été confiés à des responsables de la section INSERM (Rapports sur les Entreprises et sur l'Evaluation). Ainsi, la section INSERM a joué son rôle de force de propositions bien au delà du seul champ de l'INSERM.

De même, il y a eu une présence systématique de représentants de la section INSERM aux diverses **délégations nationales** (Ministère, Directions d'organisme, Tables Rondes, ...) et à l'**Intersyndicale « Recherche et Enseignement Supérieur »**.

Nous avons aussi pu bénéficier d'une certaine audience dans la Presse et les médias : articles dans « HEBDO » et « OPTIONS » (réformes Allègre), Le Monde Diplomatique (expertise INRS), Nature (affaire Bihain), ...

V- La vie de la Section Nationale INSERM

V-1) Effectifs

Le tableau des effectifs de la section INSERM depuis 1996 montre une **progression de l'ordre de 10% en 3 ans**. Cela est certes non négligeable mais bien loin des réelles possibilités de syndicalisation, surtout après nos très bon résultats électoraux d'ensemble.

Point sur les adhésions de la Section Nationale INSERM

	1996	1997	1998	1999
TOTAL adhérents	134	136	140	150
dont chercheurs	8	8	15	16
Nouvelles Adhésions	10	7	6	8
Annulations Adhésions	6	3	14	2

Une partie de ce progrès résulte de l'intégration des adhérents chercheurs de l'USCA au 1^{er} janvier 1998. Ce tableau indique également que la section INSERM rassemblait 8 chercheurs avant cette intégration, celle-ci ayant permis à environ le même nombre de chercheurs de nous rejoindre. Il n'est pas inutile de rappeler ces chiffres démontrant qu'à l'INSERM les forces syndicales organisées de chercheurs étaient similaires entre les deux organisations CGT.

TRANCHE D'AGE ADHERENTS INSERM 1999	
20-29	3
30-39	18
40-49	51
50-59	58
60-65	14
> 65	3
sans année naissance	3

Plus de **50% de nos adhérents ont plus de 50 ans** et 11% plus de 60 ans, ce qui veut dire **qu'il est impératif de veiller au rajeunissement des membres de la section**, à tous les niveaux, même si l'on se réjouit de la présence toujours appréciée de nos « anciens » à nos réunions de CE ! Le nombre de départs anormalement élevé en 1998 s'explique par une remise à jour des talons de cartes depuis 1994.

Nous devons réfléchir sur les **possibilités réelles de renforcement de la Section INSERM du SNTRS CGT**. A condition de **poser la question de la participation de nos collègues**, ITA ou chercheurs, thésards, titulaires ou précaires à notre syndicat CGT ! Pour la meilleure raison que nous ne nous satisfaisons pas de la délégation de pouvoir et que seule une plus forte participation des personnels à l'activité syndicale dans la CGT pourra peut être peser sur les conditions de travail et sur l'avenir de l'INSERM ! Cette question du renforcement est vraiment la clef de nos futures réussites dans l'action pour faire avancer nos revendications et nos propositions.

V-2) Structures de la Section INSERM (Bureau, CE, Groupes de travail)

La Conférence Nationale de la section INSERM du 15 Novembre 1996 avait décidé de mettre en place une **direction collective au niveau du Secrétariat de la Section Nationale INSERM**, suite aux départs en 1996 de plusieurs camarades ayant exercés ces importantes responsabilités. Cela était dû au fait qu'il n'était plus possible à un seul camarade d'être LE secrétaire de la section INSERM et donc d'être à temps plein sur décharges syndicales. Ainsi un **secrétariat de 4 personnes** a bien fonctionné durant ces 3 dernières années permettant à la fois une réaction et une expression rapides et plus adaptées aux divers événements (tous les textes étant au moins relus par deux personnes). L'utilisation du courrier électronique a beaucoup contribué à l'efficacité de ce travail collectif. Nous proposons de garder le même principe de direction collective.

Le **Bureau INSERM** a souffert du départ à la retraite de nombreux de ses membres parmi les plus actifs ! Néanmoins un rajeunissement a pu se faire. Il faut aussi noter la présence de chercheurs en nombre plus important au Bureau. Mais la **participation régulière des membres provinciaux du Bureau serait à améliorer** afin de s'assurer une présence effective des principales sections : pour cela, on pourrait peut être proposer que deux copains d'une même

section de province fassent parti du Bureau, chacun pouvant venir à Paris au moins une fois sur deux ? De même la **présence très épisodique des chercheurs au Bureau est un véritable souci** qui handicape fortement l'ensemble de son activité.

Concernant la **Commission Exécutive INSERM**, les mêmes remarques générales pourraient être faites : nécessité d'un rajeunissement, faible participation des membres de province et surtout des chercheurs. Un facteur important de **rajeunissement de la CE INSERM** est l'application du principe qu'est **membre d'office à la CE tout élu en CSS et en CAP** : ainsi, avec le renouvellement des CSS et des CAP (95 et 98), de nouveaux camarades, souvent jeunes, ont pu participer à la vie du syndicat. C'est grâce à eux qu'a pu être possible un renforcement du Bureau et du Secrétariat. Une conséquence de ce choix est que la CE INSERM a tendance à grossir sur le papier (actuellement 47 noms) vu que l'on n'«élimine» pas de copain même si leur mandat d'élu est fini ! **La participation moyenne est entre 20 et 30 personnes** ce qui est acceptable. Comme évoqué plus haut, la CE INSERM fonctionne effectivement un peu comme une « **super section** » en raison du nombre très important des adhérents isolés à l'INSERM.

L'intégration des adhérents de l'USCA fin 1997 s'est traduite par l'arrivée de **4 chercheurs « ex-USCA »** en plus des 3 déjà membres à la **CE INSERM**, soit sur le papier **7 chercheurs en tout**, mais **rarement plus d'un ou deux présents et même parfois aucun** ! Ce constat n'est pas réservé à la seule section INSERM : il est le même pour la participation des chercheurs, quelque soit leurs origines, à la CE Nationale du SNTRS CGT ! De même, **un chercheur ex-USCA est venu au Bureau INSERM** (soit un **total de 3 chercheurs au Bureau**). Il est regrettable que celui-ci ai décidé de démissionner de ses responsabilités au Bureau et à la CE INSERM d'une manière brutale en raison de désaccords sur les professions de foi. Il n'a pas été possible jusqu'à ce jour de faire venir un autre chercheur syndiqué au Bureau, encore moins au Secrétariat : ce n'est pas faute de poser régulièrement la question aux intéressés et on ne peut pas accuser les responsables de la Section INSERM de faire du sectarisme sur cette question, bien au contraire ! !

Une autre décision de la Conférence Nationale de la section INSERM du 15 Novembre 1996 était la mise en place de **Groupes de travail** : la plupart d'entre eux ont effectivement fonctionné plus ou moins régulièrement soit pour **préparer une réunion d'une instance** (groupes des élus en CAP, élus CSS-CS, élus CNAS du CAES, CNFP, ...), soit **pour réfléchir à des propositions et à l'action** dans un secteur particulier, permettant à la CE de débattre à partir d'un travail déjà élaboré (groupes Ethique, Précarité, Administratifs). Seul le groupe « suivi des section » ne s'est jamais réuni (cf plus haut, les priorités).

Reste une question qui est en débat à la Section INSERM comme dans l'ensemble du SNTRS : celle de la prise en compte de la **spécificité chercheur** à travers le « Secteur Chercheur » national, dont l'activité est animé par un Bureau : il n'était pas prévu dans les accords entre les bureaux nationaux du SNTRS et de l'USCA qu'il y ait « un secteur chercheur INSERM » ! Cela semble peu réaliste vu les faibles effectifs de syndiqués chercheurs à l'INSERM mais surtout **cela doit être débattu et décidé par la CE INSERM** ! Par contre, qu'il y ait un **groupe de travail spécifique « chercheurs »** à l'INSERM pourquoi pas ! En particulier pour l'élaboration des revendications spécifiques chercheurs, pour la rédaction de la partie chercheur des professions de foi mais en gardant la règle qui prévaut pour tous les groupes de travail : **la CE de la Section INSERM est la SEULE structure de décision concernant l'activité du SNTRS CGT à l'INSERM** (d'après les statuts du SNTRS en vigueur actuellement). Toute proposition, tout texte issu de ces groupes de travail doit être soumis au débat et au vote de la CE INSERM. C'est une question de respect de la démocratie.

Certains voudraient ainsi maintenir une « légende » selon laquelle « il y a des problèmes entre le Bureau du Secteur Chercheur et celui de la Section INSERM » : il y a sans doute des débats et cela est normal mais il faut surtout **éviter les polémiques stériles** ! La CE INSERM est tout à fait prête au débat sur l'organisation et la place des chercheurs à la section INSERM ! Mais ne nous trompons pas de débat : le véritable défi que nous avons tous à relever est celui des **moyens pour permettre une meilleure participation des chercheurs à l'activité syndicale**, à l'INSERM comme ailleurs !

A ce sujet, un constat a été fait à la CE INSERM qui concerne l'ensemble des syndiqués : **il y a trop de réunions** ! ! En effet, si on additionne les CE et les Bureaux INSERM et Nationaux, les Groupes de travail en plus des instances, certains de nos militants arrivent vite à saturation, et cela est encore plus important pour les chercheurs qui disposent de moins de temps libres sur leur temps de travail. Ainsi a été évoqué quelques **propositions de modifications de la vie de la section INSERM** :

- réunir les **Groupes de travail le même jour que le Bureau INSERM** (en général, Bureau le Jeudi matin et groupe l'après-midi)
- organiser **des CE communes INSERM-CNRS** (1, 2, ... par an) avec un ordre du jour précis sur des questions d'intérêts communs
- utiliser les **moyens de communications d'Internet** (courrier électronique, liste de discussion) en particulier envers les chercheurs, qui, s'ils ont du mal à se déplacer aux réunions syndicales, ont tous un E-mail qu'ils consultent tous les matins !

Ces propositions sont bien entendu à débattre et ne concernent pas seulement les adhérents INSERM.